



Ville de Concarneau



Conseil municipal

4 juillet 2020

Election du Maire

Conseil municipal du 4 juillet 2020
Ordre du jour

	Installation du conseil municipal	
1	Election du Maire	
2	Détermination du nombre et création des postes d'adjoints	
3	Election des adjoints au Maire	
4	Election du Maire adjoint spécial Lanriec	
5	Election du Maire adjoint spécial Beuzec	
6	Ressources humaines : Création d'un poste de collaborateur de cabinet	
7	Direction générale des services : Attributions du Maire – Fixation des limites des délégations données au Maire par le conseil municipal	

Conseil municipal du 4 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le samedi 4 juillet 2020 à 9 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 29 juin 2020 s'est réuni, au centre des arts et de la culture, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, M HEMON Patrick Marie, M HENNION Philippe, Mme CAPITAIN Monique, M ALLOT Yann, M MALO Jean-Claude, M ECHIVARD Alain, Mme BAQUE Maguy, M LE CORRE Thierry, M BIGOT Marc, Mme MOULLEC Annie, M MALLEJACQ Éric, Mme MARTIN Annick, Mme GUILLOU Valérie, M BESOMBES François, Mme FLANDRIN Jocelyne, Mme LE CALVEZ Fabienne, Mme MARREC Sonia, M ROBIN Fabrice, M LE GAILLARD Quentin, Mme CRUAU Ludivine, Mme TARTENSON Elisa, M BONNEAU Pierre-François, M THERY Jean-Loup, Mme JANVIER Elisabeth, Mme DUPUY Julie, M LE BON Thomas, Mme LE GRAIN Jeanne, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Installation du conseil municipal

M André FIDELIN :

Bien, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue.

Comme de coutume, je souhaite démarrer ce conseil municipal d'installation à l'heure, ponctuellement. Il est vrai que nous sommes dans une configuration un peu particulière et inédite, je dirais même un peu froide dans la mesure où nous sommes dans une grande salle. En effet, la distanciation doit être respectée. Certains ici ont un peu le trac il semblerait. C'est une atmosphère un peu particulière ce matin.

Je souhaite la bienvenue également aux nouveaux élus de cette nouvelle mandature 2020-2026, ça nous projette bien loin.

Bienvenue également à ceux qui ce matin, ont bien voulu assister à ce conseil municipal d'installation.

Je vais suivre le protocole.

Je déclare la séance ouverte. Vous avez été convoqués en application des dispositions des articles L-2121-7, et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Je vais vous donner lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 2^e tour qui s'est déroulé le dimanche 28 juin 2020 à savoir :

Nombre d'inscrits : 17 651

Votants constatés : 7 171

Bulletins nuls : 88

Bulletins blancs : 69

Suffrages exprimés : 7 014

Procurations : 218

Participation : 40.63 %

La liste Concarneau avec vous, Antony Le Bras a obtenu 1 469 voix, soit 20.94 %.

La liste Mon parti c'est Concarneau, Marc Bigot a obtenu 3 125 voix, soit 44.55 %.

La liste Concarneau solidaire et durable, Elisabeth Janvier a obtenu 2 420 voix, soit 34.50 %.

Je vais procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux élus lors de la dernière élection du dimanche 28 juin 2020.

L'appel est fait tout d'abord par liste et ensuite par âge décroissant.

LE NOUENE Marie-Christine
LE NEVE Evelyne
VASSEUR Patrick
HEMON Patrick Marie
HENNION Philippe
CAPITAINE Monique
ALLOT Yann
MALO Jean-Claude
ECHIVARD Alain
BAQUE Maguy
LE CORRE Thierry
M BIGOT Marc
MOULLEC Annie
MALLEJACQ Éric
MARTIN Annick
GUILLOU Valérie
BESOMBES François
FLANDRIN Jocelyne
LE CALVEZ Fabienne
MARREC Sonia
ROBIN Fabrice, il n'est pas là Fabrice ?
LE GAILLARD Quentin
CRUAU Ludivine
TARTENSON Elisa
BONNEAU Pierre-François, je n'ai pas vu Pierre-François.
THERY Jean-Loup
JANVIER Elisabeth
DUPUY Julie
LE BON Thomas
LEGRAIN Jeanne
HUARD Gilles
RENAULT Nathalie
LE BRAS Antony

J'ai vu Fabrice Robin arriver. Je le mets présent également.

Je déclare officiellement installés Messieurs et Mesdames dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

L'appel étant fait, je souhaite commencer ce conseil municipal d'installation par un point que je n'aurai aimé ne jamais devoir inscrire à l'ordre du jour de notre conseil.

Xavier Calvarin, premier adjoint au Maire est décédé à 60 ans, le 1^{er} juin dernier des suites d'une longue maladie. Elu depuis 2008, Xavier était professeur agrégé en sciences de l'ingénieur. Il avait d'abord occupé dans mon équipe, le poste d'adjoint aux sports et au nautisme avant d'être nommé en 2014, 1^{er} adjoint au Maire, adjoint aux travaux, au nautisme, au développement durable à l'eau et à l'assainissement. Nous avons tous été profondément attristés, très affectés par sa disparition.

Je vous demande, mes chers collègues, de vous lever pour observer une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée par l'ensemble de l'assemblée à la mémoire de Xavier Calvarin.

Merci.

Avant de démarrer ce conseil municipal d'installation, je voudrais dire un petit mot avant de laisser la parole à la présidente de l'assemblée, la doyenne d'âge du conseil municipal, Marie-Christine qui est à côté de moi.

A l'issue de ces douze dernières années de mandat, + 3 mois, c'est donc avec émotion que je vous retrouve ce matin pour passer la main. Aujourd'hui s'achève pour moi, une période forte de mon existence mais ô combien passionnante, dynamique et enrichissante. Je vous mentirai si je vous disais que je n'éprouve ni émotion, ni nostalgie de passer le flambeau après toutes ces années au service de notre ville et des concarnois. Je tiens tout d'abord à saluer les nouveaux 33 élus que vous êtes. Ce matin, je vous félicite pour votre engagement futur pour Concarneau et ses citoyens.

J'ai une pensée également pour ceux qui nous quittent, qui vous quittent pour raisons diverses. Je leur témoigne toute ma sympathie et mon amitié.

La campagne a été dure. Elle a surtout été très longue. Je souhaite cependant aux nouveaux élus, qu'ils soient du groupe majoritaire ou des deux groupes minoritaires, d'être dignes de la confiance des électeurs. Je sais que vous saurez travailler ensemble de manière constructive. Je souhaite que les valeurs de solidarité, de tolérance, de respect de l'un envers l'autre, que nous avons toujours défendues, restent toujours d'actualité. Je souhaite également que l'intérêt général et le sens du service public continuent d'orienter les actions des élus de tout bord. Je souhaite que la place et le statut de notre ville au sein de Concarneau Cornouaille Agglomération ne soient pas remis en cause. Je souhaite également que le bon sens l'emporte et que l'esprit républicain s'applique là où il doit s'appliquer.

Qu'il me soit permis de profiter de ce passage de témoin, pour dire quelques mots du bilan qui est le nôtre. Nous sommes fiers du travail accompli. C'est peut-être de l'autosatisfaction mais aussi de la fierté. De nombreux équipements sont sortis de terre au cours des derniers mandats. J'en veux pour preuve la piscine, même si c'était CCA qui était maître d'ouvrage. Aujourd'hui, nous abondons pour 400 000 € chaque année pour le centre aquatique. Il y a également le complexe d'athlétisme par CCA.

Il y a la maison des associations, le pôle nautique, le stade Guy Piriou. Nous avons également requalifié les entrées de ville, que ce soit au niveau du centre Leclerc, des Sables-blancs, au niveau de la rue de Trégunc, de la rue de Lanriec. Il y a eu récemment, le centre-ville, qui va s'embellir. Aujourd'hui ou hier, c'était la place du Général de Gaulle et la rue Dumont d'Urville. Demain ce sera sans doute la médiathèque et le jardin public devant la mairie. Je pense également à cette thalasso qui a fait couler tellement d'encre. Je pense à la Résidence seniors. Je pense aussi à la voie verte, et au jardin des Sables-blancs récemment. Tous ces éléments démontrent l'intérêt que nous avons porté dans la conduite des projets pour notre ville. Avec les moyens que nous disposions et avec beaucoup de dynamisme, nous avons toujours travaillé au service du plus grand nombre, dans l'intérêt général. J'ai rencontré ces derniers jours beaucoup de Concarinois qui m'ont témoigné de la sympathie et je les en remercie. Avec l'ensemble de l'équipe de la majorité sortante, nous sommes fiers de ce que nous avons réalisé et la municipalité dispose de bons atouts pour développer Concarneau et mettre en œuvre les projets que nous avons inscrits au plan pluriannuel d'investissement et les nouveaux, projetés dans le programme de la nouvelle municipalité.

En ma nouvelle qualité d'ancien Maire, je vous dis bonne chance à tous et je vous remercie.

Applaudissement de l'assemblée...

Comme je le disais précédemment, je vais céder la présidence de l'assemblée à la doyenne d'âge de ce conseil municipal, et c'est Marie-Christine Le Nouëne.

Conseil municipal du 4 juillet 2020

1	Election du Maire :
---	---------------------

Mme Marie-Christine LE NOUËNE :

Bonjour à tous, nous allons procéder à l'élection du Maire.

Je propose au conseil municipal de choisir pour secrétaire, le ou la plus jeune des conseillers municipaux selon la coutume, il s'agit de Mademoiselle Elisa TARTENSON, née le 23 août 1998.

Cette élection va se faire en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Je propose maintenant au conseil municipal de désigner deux assesseurs au moins. Chaque groupe peut désigner un assesseur pour le dépouillement.

Trois assesseurs sont désignés, un de chaque groupe, Quentin Le Gaillard, Julie Dupuy et Nathalie Renault.

Je vais vous demander quelles sont les personnes qui se présentent pour la fonction de Maire pour la ville de Concarneau. Marc.

M Marc BIGOT :

Je suis candidat à la fonction de Maire.

Mme Marie-Christine LE NOUËNE :

Nous avons un seul candidat. Il s'agit de Marc Bigot.

Nous allons maintenant procéder au vote. Vous avez chacun sur vos tables les bulletins et les enveloppes. Vous devez marquer le nom du candidat pour lequel vous votez ou vous mettez un bulletin blanc.

On me dit que les bulletins vont être distribués. Vous n'avez donc pas à inscrire le nom du candidat.

Maintenant, chaque conseiller à l'appel de son nom viendra voter. Elisa, tu peux venir ?

Je vais voter en premier.

Evelyne LE NEVE
Patrick VASSEUR
Patrick HEMON
Philippe HENNION
Monique CAPITAINE
Yann ALLOT
Jean-Claude MALO
Alain ECHIVARD
Maguy BAQUE
Thierry LE CORRE
Marc BIGOT
Annie MOULLEC
Éric MALLEJACQ
Annick MARTIN
Valérie GUILLOU
François BESOMBES
Jocelyne FLANDRIN
Fabienne LE CALVEZ
Sonia MARREC
Fabrice ROBIN
Quentin LE GAILLARD

Ludivine CRUAU
Elisa TARTENSON
Pierre-François BONNEAU
Jean-Loup THERY
Elisabeth JANVIER
Julie DUPUY
Thomas LE BON
Jeanne LEGRAIN
Gilles HUARD
Nathalie RENAULT
Antony LE BRAS

Est-ce que les assesseurs peuvent s'approcher ?

Mme Marie-Christine LE NOUËNE procède au dépouillement. Elle compte le nombre de bulletins trouvés dans l'urne.

Mme Elisa TARTENSON ouvre une à une les enveloppes et lit les résultats. Les assesseurs notent les résultats.

Mme Marie-Christine LE NOUËNE :

Je vais proclamer les résultats.

Marc BIGOT a obtenu 23 voix et il y a 10 bulletins blancs.

Je déclare donc Marc BIGOT élu Maire de Concarneau.

Applaudissements de l'assemblée.

Après l'élection du Maire, Mme Marie-Christine LE NOUËNE donne la présidence à celui-ci qui poursuit les opérations (échange de sièges).

M le Maire, prend le siège du Maire et donne lecture de son intervention personnelle.

M Marc BIGOT :

Merci à toutes et merci à tous. Chers (ères) collègues élus (es), chères concarnoises, chers concarnois, c'est avec solennité et émotion que je m'adresse à vous ce matin à l'occasion de ma prise de fonctions en tant que Maire de Concarneau et de l'installation de notre nouveau conseil municipal. Je suis conscient de la lourde tâche qui m'est confiée et j'éprouve une émotion sincère en prenant le relais d'André Fidelin dont je connais l'engagement, la disponibilité et l'investissement dont il a fait preuve au service de notre ville et des concarnois tout au long de ces douze dernières années. Rendons lui hommage, s'il vous plaît.

Applaudissement de l'assemblée...

Je n'oublie pas qu'il y a deux familles minoritaires au sein de notre conseil municipal. Sachez que nous vous respecterons bien évidemment et que nous saurons travailler avec vous de façon constructive. C'est notre volonté, c'est ma volonté.

Je souhaite remercier une nouvelle fois les nombreux électeurs qui nous ont fait confiance ainsi que ceux dont le choix s'est porté sur une autre liste.

Nous aurons à cœur de ne pas vous décevoir. J'entends être le Maire de tous les concarnois sans exclusivité. Je n'aurais de cesse d'être digne de la responsabilité importante qui m'est confiée aujourd'hui et dont je mesure l'ampleur. Il s'agit aujourd'hui de développer Concarneau dans le respect des engagements pris dans la sérénité mais aussi dans la réactivité dont notre ville a plus que jamais besoin à l'issue d'une crise sanitaire semblable à nulle autre pareille qui a frappé de plein fouet notre pays par sa dureté, sa soudaineté et ses conséquences

économiques catastrophiques. Je rappelle que dès le 16 mars nous avons tout d'abord pris des mesures fortes pour les personnes fragiles ou en difficulté, aide alimentaire, suivi social, partenariat entre notre CCAS et les associations de solidarité. Nous poursuivrons et maintiendrons activement ces actions. Nous avons aussi travaillé sur la relance de l'économie locale afin d'aider nos artisans, commerçants et entreprises à retrouver leur santé financière. Exonération des droits de place et des terrasses, et extensions de celles-ci sur le domaine public, exonération des taxes sur la publicité, gratuité du stationnement pendant la période estivale avec le développement de la zone bleue, piétonisation de la rue Dumont d'Urville, relance des marchés. Nous voulons dès à présent reconstruire en nous appuyant sur les entreprises, les compétences et les forces vives de Concarneau. Nous avons mené une campagne pour inciter à consommer chez nos commerçants, à faire travailler nos artisans, nos agriculteurs, soutenu le tourisme par des campagnes de promotion de Concarneau dans le grand-ouest. Notre objectif étant d'accueillir de nombreux touristes cet été.

Je n'oublie pas les associations sportives, culturelles qui ont besoin elles aussi de soutien logistique, administratif et financier. Je tiens à le rappeler, ces nombreuses mesures mises en place dans un délai très court n'ont été possibles que parce que notre gestion passée et le désendettement mené nous ont donné les moyens d'affronter cette crise sans mettre à mal nos finances.

Comme indiqué dans notre programme, je souligne qu'il n'y aura pas d'augmentations d'impôt pendant ce mandat. L'axe principal de notre programme 2020-2026 est de préserver notre cadre de vie, tout en favorisant une économie solide. Nous avons besoin d'une économie dynamique, respectueuse de l'environnement, et fortement créatrice d'emploi. Notre ambition est de permettre à chacun, à chaque concarnois, de bien vivre, grandir et travailler à Concarneau tout en développant l'attractivité de notre territoire et en préservant notre environnement. La réalisation des investissements prévus dans notre plan pluriannuel. La construction de nouveaux équipements, tels que la médiathèque en lien avec CCA. Le nouveau CCAS. Les nouveaux projets que nous avons programmés nous permettront d'apporter de nouveaux services publics aux concarnois et de développer davantage la notoriété de Concarneau.

Je n'oublie pas notre port qui reste actif, malgré les difficultés et qui mérite notre plus grande attention entre la pêche et les activités de réparation navale sans oublier la plaisance et le nautisme. Nous les accompagnerons sans faillir.

J'entends être digne de la mission qui m'est confiée pour les 6 années à venir et je mesure le travail qui nous attend que nous effectuerons avec détermination et ambition pour la 3^e ville du Finistère.

L'autre enjeu sera Concarneau Cornouaille Agglomération où je souhaite travailler en étroite collaboration avec les communes du territoire en parfaite cohérence, pour la mise en œuvre du contrat de territoire et des nombreux dossiers qui restent à mener. Autant d'objectifs et de dossiers communs pour un territoire riche de diversité qui allie les villes littorales, rurales mais qui allie les femmes et les hommes élus déterminés prêts à s'engager en toute solidarité pour son devenir.

Dans les prochains jours, nous serons amenés à mettre en place les commissions municipales, à déterminer les représentants de notre ville dans un certain nombre d'instances, à rencontrer les principaux partenaires et institutions. Je compte sur l'engagement de chacun de vous dans ces instances démocratiques.

Enfin, je tiens à souligner que je suis entouré d'une équipe compétente, dynamique, que nous allons installer aujourd'hui. Nous sommes animés du même souci de servir notre cité. Ensemble, nous donnerons de la force à Concarneau. Je vous remercie.

Applaudissements de l'assemblée....

M Janvier, M Le Bras, si vous avez également des interventions, je vous invite à les partager.

Mme Élisabeth JANVIER :

Comme vous l'avez vu bien-sûr, nous avons participé au vote mais nous nous sommes abstenus parce que nous pensons que c'est à la liste de Monsieur BIGOT d'élire son Maire puisque ça a été le choix des électeurs. Cependant, je souhaite attirer votre attention au moment où nous allons élire les adjoints au fait que nous sommes très attachés au principe de parité, et nous souhaiterions que ce principe soit respecté dans la liste des adjoints qui seront élus et qui vous entoureront.

C'est un point important pour nous, si ce n'était pas le cas, nous nous opposerons à ce vote. Nous souhaitons aussi vous rappeler que pendant la campagne, en fin de campagne, vous avez insisté sur le fait que vous souhaitiez que des instances de participation soient mises en place. C'est un point essentiel pour nous comme vous le savez. C'est quelque chose que nous avons redit à plusieurs reprises et mis en avant dans notre campagne. Nous sommes

prêts à construire avec vous le Concarneau de demain si vous mettez en place ces instances de participation auxquelles nous sommes très attachés.

M Marc BIGOT :

Merci Mme JANVIER.

M Antony LE BRAS :

Oui, bonjour à toutes et à tous. Je serai très bref. Je vais très sincèrement vous souhaiter bonne chance M le Maire, bonne chance aussi à votre équipe, aux adjoints au Maire qui vont être désignés dans quelques minutes. Bonne chance et bon courage à la majorité municipale.

« Concarneau, avec vous ! » Les trois élus qui sont ici présents nous saurons être une minorité vigilante, constructive, pendant 6 ans lors des travaux dans les commissions mais aussi au conseil municipal.

Je vous souhaite bon vent ! Bon vent comme on dit au Havre, mais comme on dit aussi à Concarneau. Je vais commencer par une proposition très constructive. J'avais au bout de 6 ans obtenu au dernier mandat une chose, c'est que nous n'ayons plus de bouteilles en plastique et de verres en plastique. Je constate, c'est une boutade, mais en même temps c'est un symbole, qu'elles ont fait leur réapparition. J'aimerais bien que l'on reprenne les bonnes habitudes de la fin du mandat précédent. Ce sujet-là c'est un symbole, mais c'est un symbole important. Bonne chance.

Je vous propose, si vous le voulez, de donner la parole à Gilles HUARD qui voudrait rajouter certains propos.

M Gilles HUARD :

M le Maire, mes chers collègues, nous venons de vivre une période singulière, je ne reviens pas sur la crise sanitaire sans précédent et les conséquences sanitaires, économiques et sociales. Au-delà de la crise sanitaire, je vais revenir sur la crise démocratique. Les élections municipales dont les deux tours ont été pour beaucoup de communes distantes de trois mois, ont créé une situation exceptionnelle avec la très forte abstention que la France a connue. Et ce, même si cette forte abstention a sans doute différents motifs. Ne nous y trompons pas, le phénomène n'est pas nouveau. Juste, cette fois-ci il a pris une ampleur telle qui a de quoi inquiéter. C'est une crise de la représentation. Concarneau n'a pas fait exception. Certes, les résultats des élections ne sont pas contestables, sur les 17 651 inscrits, les 3 125 voix qui sont portées sur votre liste sont représentées au sein du conseil municipal. De même, pour les électeurs qui se sont portés sur les listes Concarneau avec vous ! et Concarneau solidaire et durable. Cette crise de la représentation nous donne à tous, élus du conseil municipal, une responsabilité supplémentaire, une responsabilité nouvelle, celle de faire vivre la démocratie locale. C'est d'abord au sein de ce conseil, la place que vous êtes prêt à accorder aux groupes minoritaires. Par exemple, les temps de parole lors des questions orales qui vont vous être posées, ou bien l'accès aux documents de travail nécessaires à un examen sérieux des projets pour préparer les commissions et les conseils, ou encore, l'organisation chaque année d'un débat de politique générale de la commune, comme le prévoit la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019. Nous faisons le vœu que vous mettiez tout en œuvre pour que nous puissions exercer correctement notre mandat et pour que le travail de la majorité puisse être enrichi des propositions que nous serons amenés à faire. Mais au-delà de cette seule instance, cette responsabilité nouvelle, c'est aussi pour vous M le Maire, l'opportunité d'associer les habitants sous une forme renouvelée d'asseoir la légitimité du vote du conseil par une adhésion la plus large possible aux projets que vous pourrez initier. Par exemple, en associant les habitants au-delà des modalités de concertation obligatoire, prévues par la loi, en les consultant régulièrement sur les grands projets. En leur diffusant systématiquement les conseils municipaux en ligne, comme vous l'avez initié aujourd'hui, ce qui est une bonne chose. En permettant aux habitants de poser des questions simples sur leur quotidien via le site internet de la ville et d'obtenir rapidement des réponses, ou en répondant systématiquement aux courriers adressés à la mairie. Enfin, en revoyant complètement le fonctionnement des conseils de quartier. Sur ce point, il y a urgence. Il nous semble important que ce travail constitue une priorité des mois qui viennent, afin qu'avant la fin de l'année, un nouveau fonctionnement des conseils de quartier puisse être voté en conseil municipal. Je vous remercie.

M Marc BIGOT :

Je vous remercie également.

Une petite précision concernant les bouteilles en plastique qui sont réapparues sur les tables, nous avons également été rattrapés par la crise actuelle du COVID, ce qui nous oblige à ces bouteilles individuelles. J'espère que très rapidement nous pourrions revenir aux bonnes habitudes qui avaient été prises.

M Marc BIGOT :

Je vous propose désormais de délibérer sur le rapport suivant, la détermination du nombre et la création des postes d'adjoints au Maire.

En application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales, la commune peut disposer de 9 adjoints au Maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 9 adjoints et 2 adjoints spéciaux.

En conséquence, je vous propose la création de 9 postes d'adjoints et la création 2 postes d'adjoints spéciaux pour tenir compte de l'organisation administrative des mairies de Lanriec et de Beuzec-Conq qui comportent des mairies annexes permettant de faciliter les démarches des administrés.

Qui est pour cette délibération ?

Si vous le voulez bien, nous allons procéder à un vote à main levée.

On va peut-être commencer par qui est contre ce sera plus facile.

Qui s'abstient ?

Qui est pour cette délibération à main levée ?

C'est bon, merci.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Conseil municipal du 4 juillet 2020

3	Élection des adjoints
---	-----------------------

M Marc BIGOT :

Je vous propose de procéder à l'élection dans un premier temps des 9 adjoints au Maire.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus conformément article L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du CGCT.

Pour ma part, je vais déposer une liste. Les groupes de la minorité ont-ils prévu des listes ?

M Antony LE BRAS :

Non.

Mme Elisabeth JANVIER :

Non.

M Marc BIGOT :

Merci.

Pour ma part, je dépose la liste suivante des candidatures d'adjoints au Maire :

1^{re} adjointe : Mme Annick MARTIN

2^e adjoint : M Thierry LE CORRE

3^e adjointe : Mme Fabienne LE CALVEZ

4^e adjoint : M François BESOMBES

5^e adjointe : Mme Monique CAPITAINE

6^e Adjoint : M Eric MALLEJACQ

7^e adjointe : Mme Maguy BAQUE

8^e adjoint : M Jean-Claude MALO

9^e adjointe : Mme Sonia MARREC

Il y a donc une seule liste, on distribue actuellement le bulletin qui la reprend.

Je vous rappelle que les enveloppes se trouvent sur les tables. A votre appel, on va vous inviter à vous déplacer vers l'urne. J'invite aussi la secrétaire et les assesseurs à rejoindre la table prévue à cet effet.

Tout le monde est prêt ?

LE NOUENE Marie-Christine

LE NEVE Evelyne

VASSEUR Patrick

HEMON Patrick Marie

HENNION Philippe

CAPITAINE Monique

ALLOT Yann

MALO Jean-Claude

ECHIVARD Alain

BAQUE Maguy

LE CORRE Thierry

M BIGOT Marc

MOULLEC Annie

MALLEJACQ Éric
MARTIN Annick
GUILLOU Valérie
BESOMBES François
FLANDRIN Jocelyne
LE CALVEZ Fabienne
MARREC Sonia
ROBIN Fabrice
LE GAILLARD Quentin
CRUAU Ludivine
TARTENSON Elisa
BONNEAU Pierre-François
THERY Jean-Loup
JANVIER Elisabeth
DUPUY Julie
LE BON Thomas
LEGRAIN Jeanne
HUARD Gilles
RENAULT Nathalie
LE BRAS Antony

Nous allons donc procéder à ce dépouillement. Marie-Christine ?

Mme LE NOUËNE Marie-Christine ouvre l'urne et dépose les enveloppes sur la table. Les assesseurs comptent les enveloppes trouvées dans l'urne.

Il y a 33 enveloppes dans l'urne.

La secrétaire, Elisa TARTENSON lit à haute voix les bulletins trouvés dans l'urne.

M Marc BIGOT :

24 listes complètes, c'est bien cela ? Je vous remercie.

Sont donc élus adjoints au Maire :

1^{re} adjointe : Mme Annick MARTIN, je pense que c'est d'ailleurs la première fois qu'il y a une première adjointe à Concarneau.

Applaudissements de l'assemblée...

Félicitations Annick.

2^e adjoint : M Thierry LE CORRE

Applaudissements de l'assemblée...

3^e adjointe : Mme Fabienne LE CALVEZ

Applaudissements de l'assemblée...

4^e adjoint : M François BESOMBES

Applaudissements de l'assemblée...

5^e adjointe : Mme Monique CAPITAINE

Applaudissements de l'assemblée...

6^e Adjoint : M Eric MALLEJACQ

Applaudissements de l'assemblée...

7^e adjointe : Mme Maguy BAQUE

Applaudissements de l'assemblée...

8^e adjoint : M Jean-Claude MALO

Applaudissements de l'assemblée...

9^e adjointe : Mme Sonia MARREC

Applaudissements de l'assemblée...

M Marc BIGOT :

Nous allons passer à l'élection de l'adjoint spécial de Lanriec.

Je propose pour ma part le nom de mon candidat, adjoint spécial de Lanriec, à savoir M Philippe HENNION. Y-a-t-il des candidatures autres ? Il n'y a pas d'autres candidatures. De la même manière nous allons distribuer à chacun un bulletin. Et de la même manière, je vais vous appeler à rejoindre l'urne. Je vois que la secrétaire et les assesseurs s'en vont, j'espère qu'ils vont revenir très rapidement.

Les secrétaire et assesseurs vous pouvez revenir, si vous avez récupéré votre enveloppe et votre bulletin. Je vais essayer d'aller un peu plus rapidement, c'est relativement simple.

LE NOUENE Marie-Christine

LE NEVE Evelyne

VASSEUR Patrick

HEMON Patrick Marie

HENNION Philippe

CAPITAINE Monique

ALLOT Yann

MALO Jean-Claude

ECHIVARD Alain

BAQUE Maguy

LE CORRE Thierry

M BIGOT Marc

MOULLEC Annie

MALLEJACQ Éric

MARTIN Annick

GUILLOU Valérie

BESOMBES François

FLANDRIN Jocelyne

LE CALVEZ Fabienne

MARREC Sonia

ROBIN Fabrice

LE GAILLARD Quentin

CRUAU Ludivine

TARTENSON Elisa

BONNEAU Pierre-François

THERY Jean-Loup

JANVIER Elisabeth

DUPUY Julie

LE BON Thomas

LEGRAIN Jeanne

HUARD Gilles

RENAULT Nathalie

LE BRAS Antony

Mme LE NOUËNE Marie-Christine ouvre l'urne et dépose les enveloppes sur la table. Les assesseurs comptent les enveloppes trouvées dans l'urne.

Il y a 33 enveloppes dans l'urne.

La secrétaire, Elisa TARTENSON lit à haute voix les bulletins trouvés dans l'urne.

M Marc BIGOT :

Philippe HENNION obtient 22 voix et il y a 11 bulletins blancs. Est élu adjoint spécial à Lanriec, M Philippe HENNION que je félicite.

M Marc BIGOT :

Nous allons maintenant procéder à l'élection de l'adjoint spécial de Beuzec-Conq.

Je propose comme adjoint spécial de Beuzec-Conq, la candidature de Alain ECHIVARD, y-a-t-il d'autres candidatures ?

Nous allons également vous distribuer un autre bulletin. Je vais vous appeler et vous demander de vous rapprocher de l'urne à l'appel de votre nom.

J'invite les secrétaires et assesseurs à se rapprocher très rapidement également de l'urne.

Nous sommes prêts ?

LE NOUENE Marie-Christine

LE NEVE Evelyne

VASSEUR Patrick

HEMON Patrick Marie

HENNION Philippe

CAPITAINE Monique

ALLOT Yann

MALO Jean-Claude

ECHIVARD Alain

BAQUE Maguy

LE CORRE Thierry

M BIGOT Marc

MOULLEC Annie

MALLEJACQ Éric

MARTIN Annick

GUILLOU Valérie

BESOMBES François

FLANDRIN Jocelyne

LE CALVEZ Fabienne

MARREC Sonia

ROBIN Fabrice

LE GAILLARD Quentin

CRUAU Ludivine

TARTENSON Elisa

BONNEAU Pierre-François

THERY Jean-Loup

JANVIER Elisabeth

DUPUY Julie

LE BON Thomas

LEGRAIN Jeanne

HUARD Gilles

RENAULT Nathalie

LE BRAS Antony

Mme LE NOUËNE Marie-Christine ouvre l'urne et dépose les enveloppes sur la table. Les assesseurs comptent les enveloppes trouvées dans l'urne.

Il y a 33 enveloppes dans l'urne.

La secrétaire, Elisa TARTENSON lit à haute voix les bulletins trouvés dans l'urne.

M Marc BIGOT :

Alain Echivard obtient 23 votes, et il y a 10 bulletins blancs. Je déclare, Alain Echivard, adjoint spécial à Beuzec-conq et je le félicite.

M Antony LE BRAS :

Merci M le Maire, juste une intervention par rapport à l'élection de M ECHIVARD. Le Maire délégué à Beuzec-Conq doit être un Maire de proximité, je regrette, c'est ce qui est indiqué sur les documents de campagne, M ECHIVARD n'habite pas à Beuzec. Je trouve étonnant que vous n'ayez pas trouvé dans votre liste quelqu'un pour être Maire délégué à Beuzec qui habite Beuzec. Je pense que c'est important dans ce type de fonction d'être un élu de proximité. C'est un regret que je voulais formuler.

M Marc BIGOT :

M ECHIVARD a un très bon bilan sur Beuzec depuis 12 ans.

Je vous informe maintenant des délégations que j'accorde aux adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués :

Mme Annick MARTIN sera 1^{re} adjointe au Maire à la Vie économique, aux Affaires maritimes et aux Affaires portuaires

Thierry LE CORRE sera 2^e adjoint au Maire au Cadre de vie, aux Aménagements et Travaux

Fabienne LE CALVEZ sera 3^e adjointe au Maire à la Solidarité et au Logement

François BESOMBES sera 4^e adjoint au Maire au Développement durable, à l'Environnement, aux Transitions et à la Mobilité

Monique CAPITAINE sera 5^e adjointe au Maire à la Stratégie financière

Eric MALLEJACQ sera 6^e adjoint au Maire à la Petite enfance, à l'Education-Jeunesse, à la Politique de la ville, aux Sports

Maguy BAQUE sera 7^e adjointe au Maire à Citoyenneté, à la Vie locale, à l'État-Civil

Jean-Claude MALO sera 8^e adjoint au Maire au Commerce-Tourisme et aux Marchés

Sonia MARREC sera 9^e adjointe au Maire à la Démocratie locale et au Personnel

Je vous informe également que M Philippe HENNION, Adjoint spécial à Lanriec sera conseiller municipal délégué au Personnel,

et d'autre part que Monsieur Alain ECHIVARD, Adjoint spécial à Beuzec-Conq, sera conseiller municipal délégué à la culture et à la vie associative.

D'autre part, je procéderai à une délégation en faveur des conseillers municipaux suivants :

M Patrick HEMON sera conseiller municipal délégué aux sports

M Quentin LE GAILLARD sera conseiller municipal délégué à la jeunesse

M Yann ALLOT sera conseiller municipal délégué à la sécurité

Conseil municipal du 4 juillet 2020

6	Création d'un poste de collaborateur de cabinet
---	---

M Marc BIGOT :

Je vous propose maintenant de voter la création d'un poste de collaborateur de Cabinet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 110,

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987, relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, dans sa version consolidée au 31 mai 2005, déterminant la possibilité pour la Ville de Concarneau de recruter un collaborateur de cabinet,

Afin d'assurer le bon fonctionnement du secrétariat de proximité du Maire, il convient de créer un poste de chef de cabinet à temps plein.

Conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- **Le traitement indiciaire** ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupée par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),

Dans ces conditions, l'indice de rémunération est fixé à 671 (indice majoré).

Il est proposé au conseil municipal de :

- **valider la création d'un poste de chef de cabinet à temps complet pour la durée du mandat ;**
- **valider l'inscription au budget des crédits correspondants ;**
- **autoriser le Maire à signer le contrat spécifique.**

Y-a-t-il des questions ?

Je vous propose de procéder au vote.

Y-a-t-il des votes contre ?

Y-a-t-il des abstentions ?

Y-a-t-il des votes favorables ?

Il faudra lever haut les bras pour que les services puissent enregistrer les votes des uns et des autres. Merci.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Nathalie RENAULT).

Cette délibération est approuvée et je vous informe que c'est Mme Christine BARBA qui assurera ce poste. Elle l'a fait depuis des années avec un engagement sérieux, très sérieux. Donc elle ne va pas quitter ses fonctions, elle ne va pas quitter son bureau dans les prochains jours. Christine, je te remercie.

Applaudissement de l'assemblée...

M Antony LE BRAS :

Félicitations à Mme BARBA, j'avais une question sur la délibération précédente. Je voudrais savoir, je n'ai peut-être pas été assez attentif, mais la délibération que vous connaissez bien à l'urbanisme est attribuée à quel adjoint ?

M Marc BIGOT :

A M Thierry LE CORRE.

M Antony LE BRAS :

Dans Cadre de vie et Travaux, c'est cela ?

M Marc BIGOT :

Exactement. Il y aura un adjoint qui s'occupera de ce qu'on appelait jusqu'à maintenant urbanisme et travaux.

Conseil municipal du 4 juillet 2020

7	Attributions du Maire – Fixation des limites des délégations données au Maire par le Conseil municipal
---	--

M Marc BIGOT :

Je vais vous lire la délibération dans sa totalité. Il y a 29 alinéas.

Outre les attributions du Maire prévues spécifiquement, notamment par l'article L 2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut par délégation du conseil municipal, être chargé d'un certain nombre d'attributions pour la durée de son mandat.

Il est proposé au conseil municipal de déléguer la totalité des attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et ceci pour la durée de son mandat.

Ces délégations d'attributions sont les suivantes :

Alinéa 1 :

Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

Alinéa 2 :

Fixer les tarifs temporaires et les tarifs de vente de produits, prévus au profit de la ville de Concarneau, qui n'ont pas un caractère fiscal. Il est précisé que les tarifs annuels d'accès et d'utilisation des services municipaux resteront soumis à délibération du conseil municipal.

Alinéa 3 :

Procéder dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Alinéa 4 :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par le décret en vigueur, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Alinéa 5 :

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Alinéa 6 :

Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes.

Alinéa 7 :

Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Alinéa 8 :

Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Alinéa 9 :

Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Alinéa 10 :

Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Alinéa 11 :

Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Alinéa 12 :

Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

Alinéa 13 :

Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

Alinéa 14 :

Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

Alinéa 15 :

Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

Alinéa 16 :

Intenter, au nom de la ville de Concarneau, toutes actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite des 1 000 euros pour l'ensemble des contentieux de la commune et ce en première instance, en appel et en cassation.

Alinéa 17 :

Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la ville, dans la limite de 5 000 €.

Alinéa 18 :

Donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

Alinéa 19 :

Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

Alinéa 20 :

Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal dans le cadre d'une délibération spécifique.

Alinéa 21 :

Sans objet.

Alinéa 22 :

D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.

Alinéa 23 :

Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

Alinéa 24 :

Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Alinéa 25 :

Sans objet.

Alinéa 26 :

Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Alinéa 27 :

Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux à l'exception des projets soumis à permis de construire, permis d'aménager ainsi que les travaux soumis à permis de démolir qui ont pour objet la suppression d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20m².

Alinéa 28 :

Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

Alinéa 29 :

Ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire devra rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Peut-être avez-vous quelques questions à propos de ces articles ? Je vous remercie.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider, conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, d'en déléguer les attributions au Maire.

Nous allons procéder au vote.

Y-a-t-il des votes contre ?

Y-a-t-il des abstentions ?

Les votes pour ?

Levez bien la main. Je vous remercie.

Le rapport est adopté par 32 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme Nathalie RENAULT).

Je vais vous donner connaissance de la charte de l' élu local.

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que, lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire donne lecture de la charte de l' élu local (codifiée à l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales -CGCT).

Le maire distribue aux conseillers municipaux (ce qui est le cas, vous l'avez dans la chemise sur votre table) un exemplaire de cette charte et propose aux élus de télécharger le document relatif au chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L.2123-1 à L.2123-35) et indique la complétude de ces dispositions par les articles R.2123-1 et suivants puis D.2123-28.

Toutes ces dispositions sont d'autant plus importantes que certaines règles applicables aux élus locaux ont été modifiées par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 concernant « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique ».

Cette charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives.

La Charte de l' élu local est établie en ces termes :

Lecture de la Charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Je vous remercie.

Cette charte, vous l'avez dans la chemise qui vous a été remise. Je pense que tout le monde la signera. Et je vous remercie par avance d'en faire retour au Cabinet du Maire.

Nous arrivons à la fin de ce conseil municipal. Je vous remercie de cette première séance.

Cette fin de réunion va se prolonger un petit peu pour différentes raisons. Il va y avoir, comme on le fait traditionnellement des photos de chacune et chacun d'entre vous qui vont être prises par un photographe professionnel et qui bien évidemment serviront de support dans un certain nombre de publications. Vous avez également un document à signer, pour que ces photos puissent être utilisées dans les magazines tel que Sillage par exemple.

Il y aura également une photo de l'ensemble des élus qui va être prise. Je ne sais pas s'il fait toujours beau, s'il pleut, on n'entend rien d'ici. On va voir avec le photographe quel est le meilleur endroit pour prendre cette photo de groupe qui clôt cette première assemblée.

Je rappelle que Marie-Christine Le Nouène, Elisa TARTENSON et les assesseurs devront revenir en salle du conseil municipal pour signer un certain nombre de documents.

Le mois de juillet va être particulièrement chargé pour nous tous, pour vous tous.

Un second conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet prochain à 18h00 dans cette même salle. Dans le cadre de l'organisation des élections sénatoriales.

Un troisième conseil municipal aura lieu le mercredi 15 juillet 2020 et à cette occasion, nous procéderons à la désignation des élus dans les différentes structures auxquelles la ville participe et également dans l'ensemble des commissions spécialisées de la ville.

Enfin, un quatrième conseil municipal se tiendra le mardi 28 juillet 2020, à priori toujours dans cette salle, si les mesures sanitaires ne sont pas levées. Ce conseil municipal sera principalement en lien avec des questions budgétaires et financières, le compte administratif et budget supplémentaire, tout cela devant être acté avant la fin du mois de juillet. Y-a-t-il des questions diverses ?

Il n'y a pas de questions. Oui, Pierre-François Bonneau.

M Pierre-François BONNEAU :

Ce n'est pas une question, c'est juste un regret. Je suis un peu attristé que la culture n'ait pas un adjoint de plein exercice.

M Marc BIGOT :

La culture est attachée à un adjoint de plein exercice. Il y a d'autres remarques ? Alors, j'ai une petite précision. Il y a un premier conseil communautaire pour ceux qui y siègent. Il se tiendra le 9 juillet. Et après la désignation des membres dans nos commissions spécialisées le 15 juillet, les commissions qui devront se réunir pour préparer le conseil municipal du 28 juillet, se réuniront très rapidement entre le 16 et le 20 juillet. Nous aurons tous un mois de juillet particulièrement chargé. Mais c'est aussi pour cela que nous avons ces derniers mois tous travaillé.

Je vous remercie. La séance est donc levée. Ne quittez pas la salle, nous allons tous faire cette séance photo, et nous allons essayer de trouver avec notre photographe professionnel un endroit où nous puissions tous nous retrouver. Merci Bernard et très bonne journée à vous tous.

La séance est levée à 10h50.